

# Communiqué de presse

## Annulation des épreuves écrites du concours Capitaine Sapeurs-pompiers professionnels

Le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine a ouvert le concours externe et le concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers pour l'ensemble du territoire national. Au total 2 837 candidats sont inscrits sur ces opérations. Les épreuves d'admissibilité se sont tenues le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans différents centres d'écrits en métropole et outremer.

L'autorité organisatrice des concours a été avisée le 15 septembre 2023 de plusieurs dysfonctionnements graves sur le centre d'épreuves de Mayotte. Les défaillances signalées sur ce site délocalisé s'avèrent de nature à remettre en cause l'égalité de traitement des candidats.

En conséquence, les jurys des concours externe et interne se sont réunis le 20 septembre 2023 pour statuer sur le déroulement des opérations. D'un avis unanime, les jurys ont décidé d'annuler les épreuves d'admissibilité du 1<sup>er</sup> juin. Aussi ces écrits devront être réorganisés.

Ainsi :

- Tous les candidats admis à concourir aux termes des arrêtés n° 2023-709 et 2023-711 du 25 mai 2023 et pas seulement ceux présents aux épreuves du 1<sup>er</sup> juin, recevront une nouvelle convocation pour des épreuves écrites, aussitôt que possible au vu de la disponibilité des sites.
- Les épreuves sportives initialement prévues fin septembre et en octobre sont reportées à une date ultérieure. Les candidats déclarés admissibles à l'issue des nouvelles épreuves écrites y seront conviés.

L'orientation adoptée est la seule garantissant la régularité des procédures et la perspective d'établissement de listes d'aptitude de capitaine régulières dans les meilleurs délais.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a pris l'attache de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des crises pour coordonner les démarches permettant de reprogrammer les épreuves écrites dans les meilleurs délais.

Les membres des jurys regrettent fortement cet incident. Ils assurent les candidats de leur pleine considération et de leurs encouragements pour la préparation des nouvelles épreuves. Ils soulignent l'organisation rigoureuse des opérations, sous l'égide du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, déployée sur l'ensemble des centres d'écrits, hormis le site défaillant.

Le présent communiqué livre la totalité des informations transmissibles aux candidats à la suite des réunions de jurys du 20 septembre 2023. Il ne sera donné aucune information supplémentaire par téléphone ou messagerie électronique.

Des réponses aux questions que les candidats pourraient se poser (FAQ) seront publiées sur le site [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) très rapidement.

Un numéro de téléphone est dédié aux services RH des SDIS : **09.73.77.79.74**